

**VOUS SOUHAITEZ RENOUVELLER L'ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE DE
VOTRE CARTE PROFESSIONNELLE
DE CHAUFFEUR DE TAXI**

LISTE DES PIECES A DEPOSER

- l'original de la carte professionnelle taxi ;**

- 2 photos d'identité couleur**, identiques et récentes, conformes pour tous documents officiels (format 35x45 mm) – **inscrire vos nom et prénom au dos ;**

- l'original ou la photocopie lisible du **certificat médical** délivré par un médecin agréé par la préfecture de votre domicile (voir liste sur le site internet de la Préfecture de police) – la case TAXI doit être cochée ;

- la carte d'identité ou le passeport** en cours de validité - *pour les non ressortissants d'un pays membre de l'UE ou d'un autre Etat partie à l'Espace économique européen : le **titre de séjour en cours de validité** autorisant à exercer une activité professionnelle en France métropolitaine, et comportant l'adresse de résidence actuelle ;*

- le permis de conduire de catégorie B** établi en France ou dans un pays membre de l'UE - *dans le cas d'un permis de conduire établi dans un pays membre de l'UE, fournir l'attestation d'enregistrement au fichier national des permis de conduire (voir procédure sur le site internet de votre préfecture) ;*

- l'attestation de suivi de la formation continue en cours de validité** dispensée au sein d'un centre de formation agréé, si vous êtes conducteur de taxi depuis + de 5 ans (l'attestation de présence ne suffit pas).

! ATTENTION ! - Tout dossier INCOMPLET sera refusé

Le dossier doit être déposé AU GUICHET à l'adresse suivante :

Préfecture de Police
Bureau des taxis et transports publics
36 rue des Morillons – section 405
75015 PARIS